



## L'histoire du temps présent

# D'Fangeren ewech vum Index ...

De Denis Scuto

La Seconde Guerre mondiale occupe une grande place dans la mémoire collective. Comme dans d'autres pays européens, elle a même joué le rôle de mythe fondateur de la nation. Un récit a été construit pour montrer que le Luxembourg méritait sa place parmi les démocraties occidentales.

Cette histoire place la figure du résistant et celle du martyr au centre et se structure autour de trois moments clés, gravés dans le marbre par les médias, les manuels scolaires et les fêtes commémoratives depuis la guerre: démolition de la *Gëlle Fra* le 21 octobre 1940, recensement du 10 octobre 1941, grève du 31 août 1942. Trois événements des trois premières années de guerre, pour faire comme si, dès le début du conflit, la population dans sa grande majorité s'était dressée contre l'occupant allemand.

Les connaissances apportées par la recherche historique depuis les années 1970 ont fortement relativisé et nuancé ce tableau. Face à la politique de germanisation et de nazification du Gauleiter Simon, la résistance fut le fait d'une minorité, du moins jusqu'à la proclamation de l'enrôlement forcé des jeunes Luxembourgeois en août 1942. Beaucoup ont eu une attitude attentiste. D'autres ont accepté avec résignation la nouvelle situation. D'autres encore se sont adaptés au nouvel Ordre, espérant en tirer un avantage. Une minorité de Luxembourgeois a adhéré complètement au régime national-socialiste et s'est assimilée au peuple allemand. Cette époque nous est encore aujourd'hui présentée comme un bloc homogène ou comme une question de partage entre deux blocs – présentés eux aussi comme homogènes –, les résistants et les collaborateurs, les „bons“ et les „méchants“. Or, les comportements des individus ont fortement varié tout au long de la période d'occupation. Comme l'a formulé Henri Wehenkel: „On pouvait être collaborateur de mai 1940 à mars 1941, attentiste de mars 1941 à janvier 1943 et résistant ensuite.“

### Quand le Gauleiter s'attaqua au pouvoir d'achat

En guise d'introduction de cette chronique, permettez-moi donc d'aborder un épisode qui ne figure pas dans le grand récit national de la guerre. Même s'il représente une césure dans la politique d'occupation, comme l'a montré Vincent Artuso dans sa thèse de doctorat sur la Collaboration au Luxembourg. Le 1<sup>er</sup> octobre 1940 est promulguée l'ordonnance, „die die formellen Voraussetzungen zur Angleichung der Preise, Löhne und Gehälter an die des Deutschen Reiches schafft“. Dans sa tentative de gagner les Luxembourgeois à la cause allemande, Gustav Simon était convaincu que cet ajustement améliorerait le niveau de vie de la population, surtout des ouvriers, puisque l'alignement se ferait sur les salaires allemands, plus élevés. Mais il avait oublié de



Manifestation intersyndicale du 27 mars 1982, place Guillaume, contre la manipulation de l'index

prendre en considération l'effet des prix, plus élevés également en Allemagne, et des prélèvements obligatoires sur les salaires. En plus, la *Zivilverwaltung* et le patronat de la sidérurgie refusent d'adapter les salaires à l'inflation. Ils refusent donc d'appliquer le mécanisme d'indexation des salaires qui venait d'être accordé aux ouvriers après une longue lutte syndicale et introduit, en 1936-1937, dans les conventions collectives de l'industrie sidérurgique et minière. Dans ces conditions, l'ajustement des prix et des salaires fit chuter le pouvoir d'achat et les ouvriers commencèrent à douter des promesses nazies d'amélioration de leur situation matérielle.

Cette mesure remit en cause la campagne „Heim ins Reich“ menée par le Gauleiter. Les effectifs de la *Volksdeutsche Bewegung* avaient progressé de façon constante jusque fin septembre 1940 pour atteindre le chiffre de 9.000 adhérents, mais stagnèrent en octobre. Les premiers mouvements de résistance s'organisent à partir de novembre 1940. Vincent Artuso y voit un lien direct avec le recul du pouvoir d'achat qui provoqua également des mouvements de protestation dans les entreprises et dans les villes du Bassin minier. En février 1941 des mesures furent prises contre ceux qui troublaient la „paix intérieure“. La ville d'Esch fut menacée d'une amende de 10 millions de francs au cas où des bagarres entre ouvriers pro-allemands et anti-allemands se reproduiraient. Mais, contrairement à l'autre événement d'octobre 1940, mis en avant après la guerre, la démolition du Monument du Souvenir et les protestations des élèves, les protestations ouvrières contre l'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1940 ne furent pas intégrées dans le grand récit national.

Compléter la perspective nationale par la perspective sociale permettrait pourtant de mieux comprendre pourquoi le Gauleiter Simon, déçu par l'échec de sa campagne, mise dorénavant sur la pression, voire la répression. Fin octobre 1940, la Chambre des

députés et le Conseil d'Etat sont dissous, la *Gëlle Fra* est démolie et le Gauleiter opère par menaces pour amener les Luxembourgeois à adhérer à la VdB.

On ne s'en prend pas impunément au pouvoir d'achat de la population et à un acquis social qui l'aide à le garantir.

### Index étendu, index menacé

L'indexation des salaires, destinée à préserver le pouvoir d'achat et à garantir face au renchérissement du coût de la vie une revalorisation de revenus à tous les salariés, est une des conquêtes sociales les plus importantes du 20<sup>e</sup> siècle. C'est après la Première Guerre mondiale, en 1921, dans un contexte de forte inflation et donc de faim et de misère, que le premier système d'échelle mobile est introduit au Luxembourg, en faveur des agents de chemins de fer et des fonctionnaires de l'Etat.

Le premier contrat collectif à prévoir l'indexation des salaires est celui des typographes en 1923. En 1927, elle est appliquée au personnel des communes. En 1936-1937, cette avancée sociale est inscrite dans les conventions collectives de l'industrie sidérurgique.

Après l'Ordre nouveau du Reich millénaire qui n'a duré qu'une décennie à peine, un régime nouveau est proclamé au Luxembourg après la libération, autour du nouveau mot magique, démocratie, mais aussi autour de l'idéal de la sécurité sociale. L'indexation des salaires y occupe une place centrale. Le salaire minimum, introduit en 1944, est adapté automatiquement au coût de la vie à partir de 1951. En 1948, vêtements, électricité, tabac et – démocratie oblige – journaux sont ajoutés au panier d'articles de première nécessité qui sert de calcul pour l'indice du coût de la vie. La loi du 12 juin 1965 prévoit l'insertion de l'échelle mobile dans chaque convention collective. En 1975, l'échelle mobile est enfin généra-

lisée pour tous les salaires, traitements, pensions et indemnités d'apprentissage du secteur privé et public.

Il est intéressant de constater que cette conquête n'a pas seulement été remise en cause pendant l'occupation, mais encore à chaque crise. Dans la suite de la crise économique des années 1970, l'index généralisé qui vient d'être introduit est relativisé. Une loi de 1980 prévoit qu'en cas d'aggravation de la situation économique et sociale les modalités d'application de l'échelle mobile peuvent être temporairement adaptées et le nombre et les effets des tranches indiciaires limités. (Rappelons qu'à cette époque de forte inflation, deux à trois tranches indiciaires de 2,5% par an étaient courantes. On est loin de notre époque de faible inflation: depuis 1992, nous n'avons connu que des années avec paiement d'une tranche indiciaire et aucune n'a été payée en 1996, en 1998 et depuis octobre 2013.)

Des manipulations de l'index ont effectivement été opérées de 1981 à 1984, avec la fixation d'un nombre de tranches maximales par an. Dans cette période de forte inflation, il en résulta une baisse du pouvoir d'achat des salariés de 1980 à 1984 au Luxembourg. Comme pendant la guerre, le prix politique payé pour la non-adaptation au coût de la vie fut élevé. Les syndicats organisèrent une grève générale le 5 avril 1982. La mobilisation syndicale contre le gouvernement CSV-DP eut des incidences sur le plan électoral aux législatives de 1984, avec une forte poussée du parti ouvrier socialiste et la mise en place du gouvernement CSV-LSAP Santer-Poos.

Après une accalmie dans la période de croissance soutenue de l'économie luxembourgeoise de la fin des années 1980 et des années 1990, le débat sur l'indexation automatique des salaires ressurgit dans le cadre de la campagne néolibérale internationale pour la dérégulation et contre l'Etat social. Un instrument comme l'indexation des salaires, appliqué par quelques pays seulement – le Luxembourg, la

Belgique et Chypre dans l'Union européenne – représente une cible privilégiée. Ce discours néolibéral, faute d'apporter des réponses aux problèmes économiques et sociaux, tente de nous imposer les questions et les façons de voir le monde qui nous entoure, sa vision du monde. Même si cette vision n'a rien à voir avec la réalité. L'indexation des salaires ne remet pas en cause la compétitivité de l'économie, mais est au contraire intégrée dans une politique de modération salariale qui caractérise le modèle social luxembourgeois depuis les années 1970. Depuis des années, dans presque tous les pays européens, les augmentations de salaire sont à la traîne par rapport aux gains de productivité.

Ce discours a préparé le terrain pour mener campagne contre l'indexation des salaires, au moment où une nouvelle crise se présente, comme ce fut le cas dans le sillage de la crise financière de 2007. De vieilles idées comme le plafonnement de l'index à un certain niveau de salaire, formulées et déjà rejetées dans les années 1980, ont refait surface. De nouveau, le nombre de tranches indiciaires fut limité, cette fois-ci à une tranche par an. De nouveau les manipulations de l'index ont conduit à un front syndical commun et à la grande manifestation du 16 mai 2009. De nouveau, l'index a joué un rôle sur le plan électoral. Comme le CSV a repris l'idée de l'index plafonné dans son programme électoral de 2013, le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, appelle à ne pas voter CSV lors des élections législatives.

Depuis 2013, la croissance est repartie de plus belle et la mort x-fois annoncée du modèle économique et social luxembourgeois depuis vingt ans n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le nouveau gouvernement DP-LSAP-Gréng a finalement restauré le fonctionnement normal de l'index en 2015. Ce qui, avec le niveau historiquement faible de l'inflation, engage à peu de choses. Pour la première fois depuis un demi-siècle, pour trois années de suite, aucune tranche indiciaire n'a dû être payée.

Le Statec vient d'annoncer le paiement d'une tranche indiciaire pour 2017. Et avec elle, les campagnes contre l'index se remettent sans doute en route. Au nom d'un discours néolibéral qui ne dit pas son nom mais qui invoquera de nobles valeurs comme la solidarité avec les autres pays européens, la durabilité de la croissance économique, les générations futures. Et qui sait, peut-être qu'un jour les générations à venir auront si peu de conscience et de connaissances historiques qu'elles tomberont vraiment dans le panneau ...



Lauschert och dem Denis Scuto s'äi Feuilleton op Radio 100,7, all Donneschdeg um 9.40 Auer (Rediffusioun 19.20) oder am Audioarchiv op [www.100komma7.lu](http://www.100komma7.lu).